



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Marcel, tenue à la salle municipale de Saint-Marcel, le 7 juillet 2026 à 19 heures 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Lorraine Michaud
Siège #3 - Sophie Lemelin
Siège #4 - Jacques Morin
Siège #5 - Clément Bernier

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Réal Petitclerc
Siège #6 - Olivier Bernier

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mélanie Bourgault.
Sonia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

MENTION DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), tout membre d'un conseil municipal doit, dans les six mois suivant le début de son premier mandat et dans les neuf mois suivant le début de tout mandat subséquent, participer à une formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi que sur les rôles et responsabilités des élus municipaux.

Je soussignée, Sonia Bisson, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Marcel, informe le Conseil municipal que tous les membres du conseil visés par cette obligation ont complété les formations requises dans les délais prescrits par la loi.

Tous les élus concernés ont transmis à la greffière-trésorière leur attestation de participation aux formations suivantes:

- Éthique et déontologie en matière municipale;
- Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e).

Le présent rapport est déposé lors de cette séance du conseil conformément aux exigences de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. La liste des membres du conseil ayant participé à ces formations est également tenue à jour et publiée sur le site Internet de la Municipalité, comme prévu par la loi.

Donné à Saint-Marcel, ce 7 juillet 2026.

Sonia Bisson, Greffière-trésorière, Municipalité de Saint-Marcel.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Marcel, ce 9 juillet 2026.

Sonia Bisson
Directrice générale/Greffière-trésorière